

Réf.: GEODE-Sols /

05 Guide des bonnes pratiques pour protéger le sol lors des manifestations de motocross ou de tractor-pulling

L'énumération ci-après se base sur des recommandations et ne prétend pas à l'exhaustivité.

Avant la manifestation

- Faire appel plusieurs semaines en amont à un spécialiste de protection des sols pour le suivi de la manifestation (préparation, déroulement et remise en état). Une liste des personnes spécialisées peut être obtenue sur le site de la Société Suisse de Pédologie (<https://www.soil.ch/fr/les-specialistes/repertoire-des-specialistes>).
- Réaliser un état initial des sols (idéalement par un spécialiste pédologue, sinon par l'exploitant du terrain).
- Choisir l'emplacement du parking sur un terrain plat bien drainé et sur un sol qui sera préalablement fauché.
- Choisir le tracé de la piste en évitant les zones de combes humides et si possible modifier le tracé par rapport à la précédente manifestation.
- Conclure un accord avec l'exploitant du site (types de cultures, mesures de préparation, concept de remise en état).
- Prévoir le report de date ou l'annulation de la manifestation en cas de mauvais temps.
- Remplir et transmettre dans la demande POCAMA les documents suivants :
 - Formulaire 01 « Mémo protection des sols » ;
 - Formulaire(s) 02 « Prise en charge des parcelles » ;
 - Plan de la manifestation avec détail des différentes zones (pistes, départ, arrivée, tribunes, parking, tente, accès public, ...)
 - Eventuellement des photos du lieu et des manifestations des années précédentes.
- Prévoir en suffisance les moyens de protection des sols (paille de miscanthus, copeaux avec géotextile, plaques, planches en bois, grilles, ...).
- Prévoir le montage des infrastructures (tentes, tribunes, ...) en période sèche et sans circulation de camions directement sur le sol en place.
- Prévoir la préparation de la piste :
 - Uniquement en conditions sèches ;
 - Avec des machines adaptées (pelle mécanique légère et sur chenilles) ;

- Créer les bosses et rampes de la piste avec un apport de terre végétale (horizon A du sol) provenant du site mais d'en dehors de la piste et des zones touchées par la manifestation ;
 - Ne pas creuser et décaper l'horizon A de sol au niveau des zones de la manifestation. La piste reste ainsi toujours sur l'horizon A. Aucun décapage de l'horizon B de sol (couche sous-jacente).
- Prévoir suffisamment de conteneurs pour le tri et la récupération des déchets.

Pendant la manifestation

- Appliquer les mesures prévues lors de la préparation de la manifestation pour minimiser les atteintes aux sols.

Après la manifestation

- Si nécessaire, ramasser les déchets restants à même le sol.
- Démontez les infrastructures (tentes, tribunes...) en période sèche et sans circulation de camions directement sur le sol en place.
- Remettre en état la piste et les autres surfaces touchées par la manifestation :
- Uniquement en conditions sèches ;
 - Avec des machines adaptées (pelle mécanique légère et sur chenilles) ;
 - Remettre le matériel des bosses et des rampes de la piste à l'endroit d'origine sans mélanger les horizons de sol et sans rouler sur la couche sous-jacente du sol (horizon B) ;
 - Ameublir le sol (jusqu'à 40 cm au moins) à l'aide d'un cultivateur/ chisel quelques jours après la manifestation ;
 - Ensemencer le sol avec un mélange à enracinement profond (mélange trèfle graminées avec luzerne si prairie, ou bien engrais vert avant nouvelle culture en rotation).
- Compléter et signer le(s) formulaire(s) 03 « Restitution des parcelles » avec l'exploitant, puis le(s) transmettre à la DGE (info.dge@vd.ch) avec la mention « à l'attention de DIRNA-GEODE-Sols ».